

Information sur la maladie Covid-19

Quel masque pour quelle indication ?

À la date du 19/03/2020, au vu des données épidémiologiques et en tenant compte de notre capacité à fournir des masques et des APR, la politique institutionnelle d'utilisation des masques est :

1 Masque de soins (masque chirurgical) de type II

Indications de port en continu

- Professionnel hospitalier **en contact direct* avec des patients**

* Contact direct : contact direct avec lui, en face à face, à moins d'1 mètre du cas et/ou pendant plus de 15 minutes

- Professionnel hospitalier identifié comme contact d'un cas avéré ou présentant des signes cliniques d'infection en lien avec le COVID-19
- Patient présentant des signes cliniques respiratoires

ATTENTION : Hormis les services de la filière COVID-19 (Urgences, SMUR, MIT, Réanimations,...), la dotation sera de deux masques par jour et par personne Il n'est pas recommandé de réaliser un double port de masque (soignant/patient).



Conditions de port

- Temps de port maximal d'une demie-journée (sauf si souillé, mouillé ou manipulé)
- Si manipulation, ne pas toucher les parties filtrantes et réaliser une hygiène des mains
- Élimination en DASRI pour les patients suspects ou atteints de Covid-19 (sinon DAOM)
- S'assurer de porter correctement le masque en recouvrant le nez et le menton et en ajustant ce dernier au niveau du nez

2 Appareil de protection respiratoire masque de type FFP2

Indication de port

Exclusivement réservé aux professionnels de santé qui réalisent des gestes médicaux invasifs ou des manœuvres au niveau de la sphère respiratoire.

Liste exhaustive des actes à risque : Intubation / Extubation, Ventilation mécanique avec circuit expiratoire « ouvert », Ventilation mécanique non invasive (VNI), Aspiration endotrachéale, Fibroscopie bronchique, Kinésithérapie respiratoire, Aérosolthérapie, Prélèvement nasal ou nasopharyngé, Autopsie, Soins dentaires (avec aérosolisation), EFR (spirométrie et actes réalisés en système non clos), oxygénothérapie > 6L/min



Conditions de port

- Temps de port maximal de 8h (sauf si souillé, mouillé ou manipulé)
- Retrait puis élimination en DASRI après avoir quitté la chambre du patient
- Vérifier l'étanchéité du masque en réalisant le **fit check** avant toute prise en charge d'un patient suspect ou atteint

Références internes (GeDoc)

- Pose d'un masque de type FFP2 (REF 03860)
- Fiche réflexe : Appareil de protection respiratoire de type FFP2 (REF 03854)



Après toute manipulation d'un masque, réaliser une hygiène des mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique.

IMPORTANT

En dehors de ces recommandations, il convient de respecter les mesures barrières (lavage des mains fréquents, éternuements dans le coude, distance de 1m entre les individus).

Afin d'éviter toutes pénuries liées aux masques et de permettre à tous les personnels de santé de disposer des équipements de protection au sein de l'établissement, il est important de ne pas sur-commander des masques.

**Pour toutes informations complémentaires,
l'EOH reste joignable au 5.39.44**